Note Réduction tarifaire COVID pour la saison 2021/2022 COVB

Pour les adhérents inscrits en 2020/2021

Chers membres,

C'est avec un grand plaisir, que nous vous informons qu'une réduction liée à la mise en sommeil de l'activité, par suite du COVID, sera appliquée sur cette nouvelle saison 2021/2022.

Votre statut de membre 2020/2021 vous donne le droit à la réduction suivante :

40%

Soit 96€ de réduction pour une adhésion 2 séances semaine (Cotisation 21/22 : 240€-96€= 144€ à régler pour 21/22)

Et

Soit 68€ de réduction pour une adhésion 1 séance semaine (cotisation 21/22 : 170€-68€ = 102€ à régler pour 21/22)

Nous vous rappelons que l'association n'est pas dans l'obligation de proposer une telle mesure, mais à la vue de la situation plus qu'exceptionnelle et des aides perçues par l'Etat, qui ont permis le maintien actuel de l'association sur le plan économique, ce geste est primordial, pour préserver votre confiance, mais également proportionné pour garder la stabilité et la pérennité de l'association pour le futur.

Nota Béné : les 20% de réduction remboursés pour la période de NOV/DEC/JAN 20-21 ainsi que cette réduction de début de saison, c'est près de 60% de compensés.

Pour les adhérents ayant fait le choix d'obtenir une compensation en Avoir à la place d'un virement bancaire en janvier dernier, Merci d'utiliser le formulaire d'adhésion manuel.

Le bureau